

UNICONGO

NEWSLETTER



Avril 2023

www.unicongo.cg

La CAMU : Etat d'avancement

01

Le mercredi 12 avril, une délégation d'Unicongo conduite par son Président a participé à une séance de travail animée par le Directeur de Cabinet du Ministre d'État en charge de la Sécurité Sociale, entouré de membres du Cabinet et de l'équipe projet de la CAMU.



Les échanges ont porté sur les préoccupations du secteur privé concernant la CAMU, en particulier le défi de réaliser le processus d'enrôlement des assurés dans les délais prévus par l'exécutif, le financement du lancement de la Caisse et le conventionnement des formations sanitaires.

De cette rencontre, on peut retenir ce qui suit :

- Les **statuts** de la CAMU doivent être adoptés en avril ou en mai. Ils définiront ses organes de gouvernance et leurs rôles, en particulier l'organe en charge de conventionner les prestataires de santé ;
- L'**évaluation** des centres de santé, potentiels prestataires de la CAMU a déjà commencé. Cela concerne **900 formations sanitaires** publiques comme privées ;
- L'**enregistrement administratif** des sociétés a commencé depuis le 20 février 2023, après cette phase s'en suivra l'**enrôlement biométrique** individuelle de leur personnel. Celui-ci débouchera à la délivrance des cartes biométriques aux assurés, puis au prélèvement des cotisations.

Le **prélèvement des cotisations** se fera seulement après enrôlement des salariés. Il sera observé une période de carence de trois mois, une fois les cotisations payées, avant que la CAMU ne prenne en charge les prestations du panier de soin.

Au terme des échanges, il a été décidé ce qui suit :

- Tenue d'une réunion de suivi mensuelle Ministère-CAMU-UNICONGO ;
- Mise à disposition d'UNICONGO de tous les documents sur la CAMU, y compris les études et le plan de déploiement ;
- Engagement de l'équipe projet CAMU à répondre à toutes les interrogations des entreprises.

Commission des Investissements

02



En tant que premier patronat congolais, Unicongo représente et défend les intérêts du secteur privé au sein de tous les comités décisifs dont le Comité Nationale des Investissements. C'est ainsi que nous avons pris part à la première session annuelle de cette commission le 1er avril, présidée par Athanase NGASSAKI, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances. Y ont été examinées 24 demandes d'agrément aux avantages de la Charte des Investissements, représentant **2572,5 milliards FCFA** d'intentions d'investissement et **3578 emplois** à créer.

À l'issue de la réunion, seize demandes ont reçu un avis favorable sans réserve, une a reçu un avis favorable sous réserve et cinq ont reçu un avis défavorable. **Les dossiers des adhérents d'Unicongo ont tous répondu aux exigences de la Commission et ont donc été approuvés.** Les sociétés concernées bénéficieront des avantages et exonérations prévus par le code des investissements pour les 5 prochaines années.

Les discussions au cours des travaux de la Commission ont permis de mettre en lumière le fait que la Charte des Investissements doit être révisée pour tenir compte **des avantages à accorder aux sociétés existantes en extension d'activité** et a rejeté une proposition visant à appliquer des avantages moins favorables à ces sociétés pour éviter de fausser la concurrence dans certains secteurs d'activité.

Loi sur l'environnement

03



Le Président, Michel DJOMBO, a été invité à intervenir devant la Commission Environnement, Sécurité Alimentaire et Développement Durable de l'Assemblée Nationale, présidée par l'honorable Marie-Jeanne KOULOUMBOU, pour échanger sur l'**avant-projet de loi portant gestion durable de l'environnement**. Le Président a fait des observations d'ordre général, notamment :

- Le caractère trop général de la loi avec un renvoi trop fréquent aux décrets d'application pour des éléments pourtant structurants ;
- L'absence de fixation des délais de traitement des actes administratifs et des coûts des études d'impact environnemental ;
- Le manque de précisions sur les organes de contrôle ;
- Les nombreuses références faites à des normes et listes de produits interdits qui ne sont définies dans aucun texte ;
- L'anomalie que représente le fait de la qualification pénale de certains actes alors que cette qualification est du ressort de la Justice.

Vu l'importance de cet avant-projet de loi, Unicongo s'est vu accordé un délai afin de poursuivre le travail d'analyse avec les adhérents et faire un retour détaillé accompagné de propositions d'amendement.

Ainsi **un groupe travail a été mis en place**, composé de membres concernés par la question et volontaires, qui ont recueilli, analysé et compilé l'ensemble des observations et suggestions de l'Union. **Le résultat de ce travail** sera transmis à la Commission et une deuxième séance de travail avec elle s'en suivra.

Problème d'établissement des NIU

04

Suite au report au 30 juin 2023 de l'obligation du Numéro d'Identification Unique (NIU) initialement prévue le 31 janvier, Unicongo s'est associée à l'ACPCE pour enrôler les salariés de ses adhérents aux agences de Brazzaville et Pointe-Noire. Cependant, cette initiative a dû être suspendue en raison de **difficultés techniques rencontrées par la cellule d'établissement du NIU**.

Pour garantir une mise en œuvre réussie de cette mesure et éviter que les difficultés observées dans le processus actuel ne crée de blocage pour les usagers et les entreprises, un courrier sera envoyé au Ministre de l'Économie et des Finances afin de demander un nouveau report de la date d'entrée en vigueur de l'obligation du NIU.

Il faut tout de même noter que certaines entreprises ont déjà reçu des **redressements pour non présentation du NIU**. Si c'est votre cas, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre **responsable adhérents Unicongo**.

Subventions du prix des carburants

05

Le Congo est en programme avec les institutions de Brentwood, notamment le FMI depuis janvier 2022, c'est dans ce cadre que plusieurs recommandations de réformes lui ont été adressées parmi lesquelles la **suppression de nouvelles subventions** qui nécessite un ajustement des prix à la pompe. Pour mettre en œuvre cette recommandation, une étude a été mandatée par le Ministère de l'Économie et des Finances en décembre 2022. Les résultats préliminaires de l'étude ont été présentés le 4 avril 2023 en présence plusieurs Ministres.

Il en ressort que les subventions ont couté à l'État entre 2008 à 2022 environ **4 607 milliards**. Les bénéficiaires en ont été essentiellement les entreprises du secteur aval, les entreprises de distribution d'eau et d'électricité, les transporteurs, le secteur de la pêche, les ménages et la Congolaise de Raffinerie (CORAF).

Ce même rapport a relevé aussi que la **suppression directe de ces subventions va avoir un impact considérable sur l'ensemble de l'économie congolaise avec une augmentation du niveau de pauvreté**. Plusieurs simulations ont été faites pour aboutir à ce résultat. Néanmoins, des mesures d'accompagnement ont été proposées pour atténuer ces conséquences.

Il sied de noter que **l'augmentation de 5%** à la pompe du prix du carburant constitue la première étape de cette réforme. L'année dernière la demande des bailleurs de fonds était **d'atteindre 30%**, cependant il serait nécessaire de réévaluer cette augmentation au vu des prix actuels du pétrole.

Nous avons observé au travers des échanges, en particulier des interventions des différents ministres présents que les résultats de cette étude comportent encore quelques incertitudes empêchant à ce stade toute prise de décision.

Conférence-débat sur la ZLECAF

06



Le **Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)** a organisé des journées de réflexion en prélude à son **assemblée générale d'avril 2023**. Le but était de réunir des acteurs des secteurs public et privé afin d'échanger avec les conseillers sur les enjeux, les opportunités, les obstacles et les risques liés à l'ouverture du marché congolais d'ici 2030, avec l'application complète de l'accord instituant le marché unique africain (**la ZLECAF**).

Au cours de la première journée, le Président d'Unicongo a été invité à intervenir pour présenter les éléments qui pourraient être améliorés dans l'environnement des affaires au Congo, afin de rendre les entreprises plus compétitives. Les suggestions du Président ont porté, en autres, sur **la simplification des procédures administratives et l'évolution de la fiscalité, la formation et la qualification des travailleurs ainsi que l'amélioration des infrastructures et de la logistique**. Ces mesures pourraient contribuer à renforcer notre secteur privé et à augmenter sa capacité à participer pleinement au futur marché unique africain.

Obtention de visas de travail

07

Suite aux rencontres avec **M. NGOULONDELE** (Ministre de l'emploi signataire des contrats d'expatriés), le Général **ATIPO** (CID ex DST PNR), et **M. BITSY** (DG de l'ACPE), concernant les **retards de signature des contrats et la non délivrance des visas qui en découle**, nous avons obtenu :

- Du CID la prise en compte des Autorisation d'Emploi Temporaires (AET) pour la validation des visas, pour une **période de 5 mois**, en attendant que le processus de signature des contrats de travail des expatriés par le Ministère soit fluidifié ;
- Du Ministère et de l'ACPE la garantie d'**accélérer le processus** de validation des contrats et le **traitement en urgence de certains cas** qui le nécessitent.

Le 21 avril, le Directeur Général de l'ACPE et son équipe sont venus à la rencontre d'adhérents Unicongo et ont pu échanger avec eux sur les différents points de blocage. Les discussions ont porté sur les pratiques actuelles, les difficultés rencontrées, les différentes exigences de l'ACPE, les impératifs des sociétés, etc.

La réunion a été saluée par les parties prenantes qui ont apprécié la démarche, elle a abouti à un projet de procédure accélérée de traitement des dossiers actuellement en préparation à l'ACPE. Cependant en dépit de la bonne volonté des directeurs, force est de constater que **les lenteurs ne sont pas encore résorbées**.

Ce sujet est suivi de près par le Secrétariat Général d'Unicongo, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre responsable adhérent si vous êtes concerné.

JMSST, co-organisée avec Total EP

08



Ce 28 avril, à l'espace du trentenaire à Pointe-Noire, Unicongo a organisé la célébration de la Journée Mondiale de la Sécurité et de la Santé au Travail (JMSST) en partenariat avec Total EP. Cet événement, institué par **l'Organisation Internationale du Travail (OIT)** avec pour objectifs de sensibiliser les employeurs, les travailleurs et le public à l'importance de la sécurité et de la santé au travail et de promouvoir une culture de prévention des accidents et des maladies professionnelles, avait pour thème cette année : « **Les risques technologiques : tous concernés, tous acteurs !** ».

Une cinquantaine d'entreprises ont participé à cette journée qui a été sponsorisée par **SN PLASCO, SEAROV OFFSHORE, NSIA, VIVAL, le PAPN, la CCIAM**, accueillant plusieurs stands parmi lesquels : AGL, BRASCO, MBTP, GRANDS MOULINS DU KOUILOU, BUROTEC, SERVTEC, ISD, CODISCO, BRALICO, MAERSK, CELEC, HPCI, ES-KO, ILOGS, SCAB, SOCOSI, SUNU ASSURANCES, BUREAU VERITAS, MPCL.

Unicongo passe en .cg

09

Unicongo a passé son site web de .org en .cg pour mieux représenter son identité et son engagement pour le développement économique et social du Congo. Nos adresses email ont également été modifiées en « **nom.prenom@unicongo.cg** ».



Notre site web officiel devient :

WWW.UNICONGO.CG



Merci pour votre confiance !